

COMMUNE de LABEUVRIERE

Séance du 08 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le huit avril à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le quatre avril deux mil vingt-deux, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jacky BERTIER, Maire.

Etaient présents : Jacky BERTIER, Jean-Christophe GREVET, Alexandra CHOISY, Grégory DOYENNETTE, Karine HALGRAIN, Aurélien FONTAINE, Stéphanie PRUVOST, Alexis VISCAR, Charlotte SZAJEK, Guillaume DUMOULIN, Marie-Christine DERVILLERS

Absents excusés : Jean-Paul CATY, Sylvie BEAUCE, André HANOCQ, Antoine CORRIETTE et Elodie LEPORE, ayant donné procuration.

Michel GALLET, Emmanuelle SERGEANT, Maggy QUELQUEJEU

Absent :

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. Marie-Christine DERVILLERS ayant été désignée pour remplir les fonctions les a acceptées.

DCM 2022/22 - Compte administratif et Compte de Gestion 2021

Mme CHOISY Alexandra demande au Conseil Municipal, d'approuver le Compte Administratif 2021 dressé par Monsieur le Maire.

Résultat de clôture	Excédent de fonctionnement	858 426.38 €
	Déficit d'Investissement	119 522.59€
	Excédent global	738 903.79 €

Constata le résultat du Compte de Gestion du Receveur en tous points identique au Compte Administratif, et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement 2021 :

Affectation au compte 1068 (recette d'investissement)	190 119.01 €
Affectation au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	668 307.37 €

16 voix pour

DCM 2022/23 - Budget 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, le budget 2022 de la commune qui s'équilibre à

- Section de fonctionnement **2 653 694.37 €**
- Section d'investissement **1 092 595.26 €**

Soit un total de **3 746 289.63 €**

16 voix pour

DCM 2022/24 - Vote du taux des Impôts Locaux 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales pour 2022 :

- Taxe foncière (bâti) 38.76 % (16.5 + 22.26)
- Taxe foncière (non bâti) 63.26 %

16 voix pour

DCM 2022/25 - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour la rénovation de l'école maternelle

Monsieur le Maire informe de la possibilité d'obtenir des subventions de la CAF pour pallier aux dépenses d'investissements pour la rénovation de l'école maternelle.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter les subventions proposées auprès de la CAF et à signer tous les documents s'y rapportant.

16 voix pour

DCM 2022/26 - Convention avec l'Association AVIEE

M. le Maire propose au Conseil de signer pour les années 2022/2023, une nouvelle convention avec l'A.V.I.E.E (Association à Vocation d'Insertion par l'Environnement et l'Energie) pour son action de rénovation des écuries et de la mare.

La participation communale sera de 33 000 €.

16 voix pour

DCM 2022/27 - Demande de subvention au titre du FARDA 2022 – Rénovation du Club Ados

Mr le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de rénovation du Club Ados.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Département au titre du FARDA.

16 voix pour

DCM 2022/28 - Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent du SIVOM de la Communauté du bruaysis pour assurer des missions administratives au sein du service « accueil » de la commune

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre du fonctionnement de l'organisation du service « Accueil » de la commune, il a sollicité le SIVOM de la Communauté du Bruaysis pour mettre à disposition un agent à raison de 70% de son temps de travail.

Il précise que pour répondre à l'urgence du besoin exprimé, il a été convenu de débiter cette mise à disposition à compter du 28 mars 2022 pour une durée de 6 mois renouvelable une fois.

A ce titre, il propose de régulariser la situation par la mise en place d'une convention de mise à disposition de cet agent entre la ville et le SIVOM de la Communauté du Bruaysis.

Dans le cadre de cette convention, la commune remboursera au SIVOM de la Communauté du Bruaysis, 70 % des salaires bruts et charges patronales y afférentes.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer

16 voix pour

DCM 2022/29 - Vente de parcelles AD 561-599-601-603-605 et ZB 166 – 168 au profit de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire de parcelles cadastrées AD 561 – 599 – 601 – 603 – 605 à Labeuvrière et ZB 166 – 168 à Chocques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de promettre de vendre et de vendre les parcelles, d'une surface de 61 000 m² au prix de 100 650 €

Missionne Maître Maxime HOUYEZ pour établir tous les actes notariés.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles au bon aboutissement du projet

16 voix pour